

## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20210407-D202137-DE  
Reçu le 08/04/2021

**délibération :**  
**D\_2021\_3\_7**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Mars 2021

**Présents :** Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitrarritiana

**Objet : Budget Transport :**  
**Approbation du Compte**  
**Administratif 2020**

**Pouvoirs :**

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique  
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Madame PRUDHOMME Cécile  
Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

**Absent(s) :** Madame TERRADE Anne Marie

**Excusé(s) :** Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur MORA Vincent, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur MOREAU Yannick

**Secrétaire de Séance :** Madame Chantal BLAINEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Christine SCHWARTZWEBER, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**Considérant que Madame Anne-Marie TERRADE, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Christine SCHWARTZWEBER pour le vote du compte administratif,**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZWEBER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Anne-Marie TERRADE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif qui laisse apparaître les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement : - 6 137.26 €

Excédent d'investissement : 1 016.00 €

**Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de - 5 121.26 €,**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZWEBER, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ARRETE** ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2020,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2020.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire  
Anne-Marie TERRADE



Emis le 07/04/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 08/04/2021